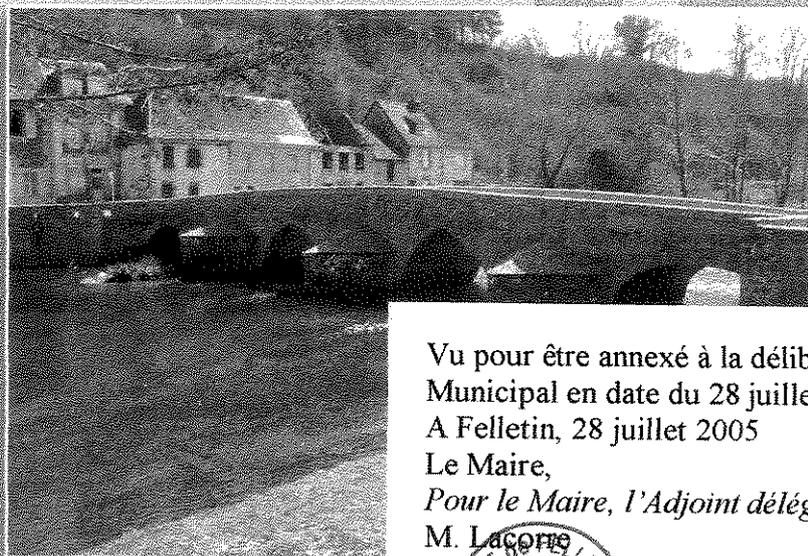


COMMUNE DE FELLETIN

Département de la Creuse

PLAN LOCAL D'URBANISME



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 28 juillet 2005
A Felletin, 28 juillet 2005

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

M. Lacorre



8 - ANNEXES SANITAIRES

8.1 - Notice

Indice	Date	Observation	Modifié par	03-inter-agence-1LI8231020023 PLU Felletin/technique/titres.dwg
1	31 juillet 2002	Mise en élaboration du PLU par DCM		 SAUNIER & ASSOCIES 9, avenue Léonard de VINCI, Parc Technologique de la PARDIEU 63063 CLERMONT-FERRAND Cedex Tél : 04.73.26.64.66 Fax : 04.73.26.43.23
2	29 juillet 2004	Arrêt du PLU par DCM		
3	7 mars 2005	Mise en enquête publique par DCM		
4		Approbation du PLU par DCM		

L'alimentation en eau potable

HISTORIQUE

La commune de Felletin adhère au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Creuse depuis les années 1960. Ce S.I.A.E.P. est composé de deux autres communes : Croze et Clairavaux.

Toutefois, l'alimentation en eau de la ville de Felletin a débuté dans les années 1930. Elle était alimentée par les sources des Bordes, situées sur la commune de ST Quentin la Chabanne.

Encore plus avant, la ville de Felletin possédait un réseau d'alimentation des fontaines réparties dans la ville sur diverses places. L'eau était captée dans le secteur haut de Beaumont. Ce réseau est aujourd'hui totalement abandonné et hors service mais des canalisations sont régulièrement découvertes lors de travaux de renforcement.

RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau proviennent de captages de sources à faible profondeur qui bénéficient du manteau arénique plus ou moins épais dans les contreforts Nord-Est du plateau de Millevaches et plus particulièrement dans le site militaire du camp de la Courtine. Au nombre de six, ils comprennent :

▣ **captage des Bordes** : composé de trois sources ; les Paturaux, Pré Nouveau, Les Bordes.

Situé sur ST QUENTIN LA CHABANNE

Débit : 310 m³/j (valeur étiage de 1996)

Aucun traitement

Alimente gravitairement le réservoir de Bordessoule (sur ST QUENTIN) 200 m³

▣ **captage d'Abat** : composé de quatre sources .

Situé sur la commune de Clairavaux

Débit : 100 m³/j (valeur étiage de 1996)

Aucun traitement

Alimente gravitairement le réservoir d'Abat (sur Clairavaux) 50 m³

▣ **captage de Gasne Claire** : composé d'une source .

Situé sur la commune de Feniers

Débit : 75 m³/j (valeur étiage de 1996)

Aucun traitement

Alimente gravitairement le réservoir d'Abat (sur Clairavaux) 50 m³

▣ **captage de Louzerlergue** : composé d'une source .

Situé sur la commune de Clairavaux

Débit : 100 m³/j (valeur étiage de 1996)

Aucun traitement

Alimente gravitairement le réservoir de Louzelergue (sur Clairavaux) 50 m³

▣ **captages de Clairavaux et de Boucheresse** : Distincts, composés d'une source chacun .

Situés sur la commune de Clairavaux

Débit : 72 m³/j (valeur étiage de 1996) Clairavaux

87 m³/j Boucheresse

Aucun traitement

Alimente gravitairement, après jonction, le réservoir de Boucheresse (100 m³)

- **captage de Poulain** : composé d'une source .
Situé sur la commune de Gioux
Débit : 90 m³/j (valeur étiage de 1996)
Aucun traitement
Alimente gravitairement le réservoir de Brousse (sur Croze) 287 m³
- **captage de Mendrin Pointe Rouge** : composé de deux sources .
Situé sur la commune de Clairavaux
Débit : 250 m³/j (valeur étiage de 1996)
Aucun traitement
Alimente gravitairement le réservoir de Brousse

FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Les réservoirs d'Abat, Boucheresse et Louzelergue remplissent gravitairement le réservoir de Brousse en plus de Poulain et Mendrin en distribuant en route les villages des deux communes Clairavaux et Croze par l'intermédiaire d'une canalisation Ø 125 mm fonte.

Du réservoir de Brousse, une conduite gravitaire (Ø 150 mm) assure le remplissage des réservoirs de Croix-Blanche et de Beaumont situés sur la commune de Felletin à l'Est de la ville et respectivement d'une capacité de 200 m³ et 1 100 m³.

Le réservoir de Croix-Blanche dessert toute la partie haute de la ville de Felletin. Le réservoir de Beaumont dessert le restant de la ville ainsi que le réservoir semi-enterré des Granges (capacité 300 m³). Ce dernier dessert les hameaux au Nord de la commune et sert de bêche pour la station de pompage qui assure le remplissage du réservoir surélevé du LMB (capacité 400 m³).

Ce réservoir des Granges sera prochainement abandonné dans le cadre des travaux de restructuration du réseau d'eau potable et le château d'eau du LMB sera desservi gravitairement à partir du réservoir de Croix-Blanche.

Le réservoir de Bordessoule dessert par l'ouest également la ville de Felletin en équilibre avec le réservoir de Beaumont.

La pression de service chez les abonnés se situe dans une fourchette allant de 2.5 bars à 8 bars. Pour ces derniers (en bord de Creuse), des réducteurs individuels de pression sont placés sur leur branchement.

AUGMENTATION DES BESOINS EN EAU

Actuellement, les captages sont suffisants pour faire face aux besoins en eau du syndicat et donc également de la ville de Felletin. Toutefois, il apparaît que le syndicat n'a pas de gros excédents en période de forte consommation conjuguée à la période de débit d'étiage des captages.

L'augmentation des besoins est principalement pressentie sur la ville de Felletin.

La restructuration du réseau d'adduction qui est en cours, devrait permettre d'utiliser au mieux le potentiel disponible au réservoir de Brousse.

De plus, une interconnexion avec le réseau du SIAEP de la Rozeille assure un complément de remplissage au réservoir de Beaumont et permet de pallier à un déficit momentané.

D'autre part, le syndicat a recensé une source qui pourrait être captée et apporter un complément de l'ordre de 150 à 200 m³/j. Elle est située dans les environs du captage de Mendrin Pointe Rouge et sera raccordée sur le réseau d'adduction existant.

DEFENSE INCENDIE

Dans la ville de Felletin, la défense incendie est assurée par des poteaux Ø 100 mm qui doivent réglementairement débiter 60 m³/h avec une pression minimum de 1,00 bar. Tous n'assurent pas ces conditions.

Les services incendie disposent également de certains endroits où ils peuvent pomper directement dans la rivière Creuse.

Dans les hameaux, elle est assurée par des puisards d'incendie, réserve maçonnée d'une capacité de 2 m³ et où un débit de 6 l/s doit arriver pendant deux heures.

CARACTERISTIQUES DU RESEAU

Linéaire : environ 15 km dont 10 km de conduites sont en fonte grise non revêtue pour les plus anciennes et en fonte ductile pour les dernières posées. 5 Km sont en PVC

Nombre d'abonnés : la ville de Felletin compte 1 100 abonnés.

La conduite maîtresse qui dessert la ville est en fonte Ø 200 mm et la distribution dans chaque rue est réalisée par des conduites allant du Ø 60 à 125 mm.

L'assainissement¹

La ville de Felletin est munie d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif (60 %) et unitaire (40 %). Il n'existe qu'une seule station d'épuration sur la commune. Elle est située en bordure de la Creuse, au lieu dit « Le Pont des Malades ».

Les effluents collectés sont principalement d'origine domestique. Les quelques entreprises concernées par des rejets dans le réseau sont en majorité des entreprises artisanales. Il convient de signaler :

- la teinturerie Pinton
- la Scierie
- l'usine Calandre

Il n'y a pas de d'abattoir raccordé au système d'assainissement.

Caractéristiques de la station d'épuration :

- Mise en service en 1997 (rénovation)
- Type de traitement : boues activées d'aération prolongée
- Capacité nominale : 4 900 équivalents – habitants (560 m³/j)
- Capacité limitée par le déversoir d'orage à l'entrée à environ 320 m³/j

La population agglomérée de Felletin atteint environ 1 900 habitants en 1999. Actuellement, la population effectivement raccordée s'élève à 1 200 équivalents – habitants. A terme (horizon 2010), en tenant compte des raccordements à effectuer et d'un accroissement de la population raccordée de 1% par an, une valeur moyenne de 2 740 équivalents – habitants est à retenir.

Le tableau suivant présente une estimation des charges polluantes entrant à la station :

Estimation des charges polluantes

	Situation actuelle	Horizon 2010
Population raccordée	1 200	2 740
Débits d'eaux usées (m ³ /j)	199	411
Débits d'eaux parasites ou pluviales (m ³ /j)	30	80
DBO5 (kg/j)	16	137
DCO (kg/j)	56	356
MES (kg/j)	28	164
NTK (kg/j)	7	41
PT (kg/j)	1	11

Les boues produites sont extraites du clarificateur, puis évacuées vers un silo épaisseur (50 m³).

La commune a choisi de déshydrater les boues sur un filtre à bandes (ou presse à bande).

¹ Extrait d'un document Gaudriot (Mémoire explicatif du projet d'assainissement de la commune)

La commune de Felletin a déjà effectué de nombreux travaux afin d'améliorer les performances de son réseau d'assainissement. Il reste cependant des efforts à fournir (la station d'épuration date d'il y a plus de 30 ans).

Un appel d'offre a été lancé pour la mise en place d'un système de traitement des boues.

Collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures est de la compétence de la commune de Felletin. Le ramassage a lieu trois fois par semaine au sein de l'agglomération et une fois par semaine au sein du reste des différents hameaux. Il est effectué par la communauté de communes.

Il existe une décharge qui fermera dans les délais exigés par l'Union Européenne